



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1986-1987

7 NOVEMBRE 1986

## PROJET DE DECRET

CONTENANT LA DOTATION AU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1987

—

## PROJET DE DECRET

---

Nous, Exécutif de la Communauté française,

Sur proposition de Notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française et de Nos Ministres-Membres,

### ARRETONS :

Notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française est chargé de présenter en Notre nom au Conseil de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Il est ouvert pour les dépenses du Conseil de la Communauté française afférentes à l'année budgétaire 1987, des crédits s'élevant au montant ci-après (en millions de francs) :

#### TITRE I

##### Dépenses courantes

#### SECTION 31

ART. 01.31. — *Dotation au Conseil de la Communauté française : 114,9 millions.*

#### ART. 2

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 7 novembre 1986.

*Le Ministre-Président  
de l'Exécutif de la Communauté française,*

Philippe MONFILS.

*Le Ministre des Affaires sociales,  
de la Formation et du Tourisme  
de la Communauté française de Belgique,*

Edouard POULLET.

*Le Ministre de la Santé,  
de l'Enseignement et des Classes moyennes  
de la Communauté française de Belgique,*

André BERTOUILLE.

## PROGRAMME JUSTIFICATIF

---

#### SECTION 31

ART. 01.31. — *Dotation au Conseil de la Communauté française : 114,9 millions de francs.*

Crédits votés en 1986 : 108,6 millions de francs.

Crédits sollicités pour 1987 : 114,9 millions de francs.